



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du lundi 16 février 2015 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le vendredi 20 février 2015 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 16

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,
MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Gilles ZEUGMANN, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Murielle FREY, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

M. Sébastien ROSSI, adjoint au Maire, arrive en cours de séance (point 5).

Absents excusés : 3

Mme Christiane SCHEPPLER qui donne procuration au maire Claude HAULLER

M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER

Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Mme Annie MICHEL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2015	2
2	Désignation du secrétaire de séance	2
3	Chasse -	2
a)	lots 3 et 4 - modification des statuts de la SCC de Scherwiller	2
b)	Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier	3
4	Location d'un abri de chasse	3
5	Camping municipal	3
a)	Risques naturels ou technologiques prévisibles	3
b)	Bail précaire pour 2015	3
6	Demande de subvention pour ravalement de façades - BOEHM Robert	4
7	Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015	4
8	Divers	5
a.	Droit de préemption urbain	5
b.	Opération Oschterputz	6

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2015

Le procès verbal du 27 janvier 2015, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,

Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 Chasse

a) lots 3 et 4 - modification des statuts de la SCC de Scherwiller

Le Président de la Société Civile de Chasse de Scherwiller a fait part au maire du changement des statuts de la société avec 2 nouveaux associés qu'il s'agit d'agréer.

Il s'agit de

- Monsieur MONVILLE Laurent- détenteur d'une part sociale dans la société civile - domicilié 35 rue du Mal Foch à Châtenois qui fournit :
 - L'attestation de domiciliation fiscale à l'adresse suscitée
 - Ses références cynégétiques
 - Les attestations sur l'honneur certifiant ne pas avoir été sanctionné par plus de 5 contraventions de 4^{ème} classe ni à une infraction à la police de la chasse
 - La validation du permis de chasse 2014/2015
 - La copie du permis de chasser
- Monsieur Christian MASSA - détenteur de 14 parts sociales dans la société civile - domicilié 16 bld des Pins à CANNES qui fournit :
 - L'attestation de domiciliation fiscale à l'adresse suscitée
 - Ses références cynégétiques
 - Les attestations sur l'honneur certifiant ne pas avoir été sanctionné par plus de 5 contraventions de 4^{ème} classe ni à une infraction à la police de la chasse
 - La validation du permis de chasse 2014/2015
 - La copie du permis de chasser
- Le nombre de parts sociales de M. René Alexandre ESCUDE passe de 28 à 14
- Le nombre de parts sociales de M. Didier MESNY reste inchangé (pour mémoire 1 part)

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse réunie le 20/02/2015 à 11H,
Etant entendu que les conditions de domiciliation requises par l'article 10 du cahier des charges cynégétiques sont bien respectées ; (50 % des associés devant être domiciliés à moins de 120 km).

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, à l'unanimité,

Décide d'agréer les 2 nouveaux associés de la Société Civile de Chasse de Scherwiller ;

b) Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier

Le point est ajourné.

4 Location d'un abri de chasse

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité,

- ♦ Décide de louer la concession de terrain pour abri de chasse en forêt communale au locataire du lot de chasse n°2 - Mme Mugette MAGER, pour la somme de 150 € annuel (prix payé jusqu'à présent).
- ♦ Charge le maire de signer la convention

M. Sébastien ROSSI arrive.

5 Camping municipal

a) Risques naturels ou technologiques prévisibles

Par arrêté du 16/12/2014, le préfet a fixé la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel et technologique. C'est le cas du camping de l'Ours.

Le Camping de Dambach-La-Ville fera l'objet d'une visite de la Sous-Commission départementale de sécurité en avril 2015.

Le Maire, Claude HAULLER, informe le Conseil Municipal, qu'une réflexion sur les campings est menée au niveau intercommunal pour une éventuelle gestion intercommunale de l'ensemble des campings de la Communauté de Communes.

b) Bail précaire pour 2015

Ajourné

6 Demande de subvention pour ravalement de façades - BOEHM Robert

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité, de verser les subventions suivantes pour les travaux de ravalement de façades et crépissage (maisons datant d'avant 1900) :

- A M. Robert BOEHM : 357,88 € pour des travaux de réfection de peinture, effectués au 4 Impasse de Mullenheim.

7 Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

a) Scrutin du 22 mars 2015

Le tableau de présence ci-joint est mis en place pour le 1^{er} tour des élections départementales du 22 mars 2015.

Ouverture du scrutin : 8 heures - Fermeture du scrutin : 18 heures.

8 h 00 à 10 h 00	Claude HAULLER Corinne HOFF Murielle FREY
10h 00 à 12 h 00	Anne-Marie BELENFANT Gilles ZEUGMANN Marlène GUNTZ
12 h 00 à 14 h 00	André SCHUHLER Sabine LEISER Philippe SCHUHLER
14 h 00 à 16 h 00	Maximilien ZAEPFFEL Estelle HADEF Pascal OSER
16 h 00 à 18 h 00	Servais BURRUS Annie MICHEL Myriam WINKLER

Dépouillement à 18 H

Table 1 :

Chef de table : Philippe SCHUHLER

Lecteur : 1 personne Maximilien ZAEPFFEL - scrutateurs : Sabine LEISER - Marlène GUNTZ

Dépouilleur : 1 personne : Anne-Marie BELENFANT

Table 2

Chef de table : Pascal OSER

Lecteur : 1 personne Myriam WINKLER - scrutateurs : Annie MICHEL - Gilles ZEUGMANN
Dépouilleur : André SCHUHLER 1 personne
Table administrative : 2 personnes (Florence MEYER et Pierre-Nicolas MERSIOL)

b) Scrutin du 29 mars 2015 - (le cas échéant)
Le tableau de présence ci-joint est mis en place pour le 2d tour des élections départementales du 29 mars 2015.

Ouverture du scrutin : 8 heures - Fermeture du scrutin : 18 heures.

8 h 00 à 10 h 00	Claude HAULLER Anne-Marie BELENFANT Murielle FREY
10h 00 à 12 h 00	Gilles ZEUGMANN Marlène GUNTZ Sébastien ROSSI
12 h 00 à 14 h 00	André SCHUHLER Sabine LEISER Philippe SCHUHLER
14 h 00 à 16 h 00	Maximilien ZAEPFFEL Estelle HADEF Pascal OSER
16 h 00 à 18 h 00	Servais BURRUS Annie MICHEL Myriam WINKLER

Dépouillement à 18 H

Table 1 :

Chef de table : Philippe SCHUHLER

Lecteur : 1 personne Maximilien ZAEPFFEL - scrutateurs : Sabine LEISER - Marlène GUNTZ

Dépouilleur : 1 personne : Anne-Marie BELENFANT

Table 2

Chef de table : Pascal OSER

Lecteur : 1 personne Myriam WINKLER - scrutateurs : Annie MICHEL - Gilles ZEUGMANN
Dépouilleur : André SCHUHLER 1 personne

Table administrative : 2 personnes (Florence MEYER et Pierre-Nicolas MERSIOL)

8 Divers

a. Droit de préemption urbain

Suite aux délégations que le Conseil Municipal a accordées au Maire (en date du 10/04/2014) ; en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales ;

Le Maire, Claude HAULLER, informe le Conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain lors des ventes suivantes :

- Vente de Wilpert Kaiser Immo à M. Jean-Louis BRESSON, demeurant Wiesbaden d'un appartement de 75,60 m² dans des locaux en copropriété sis 8 rue des Tonneliers - section 18 n° 218
- Vente de M. et Mme EHRART Guy à M. Massimo SCIBETTA d'un bien bâti sis 5 rue Irma Mersioll Burrus- section 16 - parcelles 172 et 173 - d'une superficie de 272 m² comportant un local en copropriété de 73m².

b. **Opération Oschterputz**

L'opération Oschterputz est programmée au samedi 11 avril 2015 à 13H30. RDV à l'atelier communal.

c. **Recrutement**

Le Maire informe le Conseil Municipal des changements au niveau du personnel :

- Mme Cécilia DANNER, a été recrutée au service administratif pour pourvoir au remplacement de Mme Annie HUCHELMANN qui part à la retraite.
- M. Michel WETZSTEIN, responsable des services techniques est de retour à temps partiel thérapeutique, et est installé au service technique. Il est en charge de la gestion de l'équipe technique et d'une mission de surveillance et de contrôle en tant qu'ASVP (agent chargé de la surveillance de la voirie publique).
- Un recrutement est toujours en cours pour assurer le remplacement de l'agent d'entretien malade.

d. **Nomination d'un nouveau régisseur - régie droit de place**

Suite aux délégations que le Conseil Municipal a accordées au Maire (en date du 10/04/2014) ; en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a nommé un nouveau régisseur pour la régie de droit de places en la personne de Mme DANNER Cécilia. Une copie de l'arrêté est reprise en annexe 1 au PV de la présente séance du Conseil Municipal.

e. **Accessibilité des ERP**

L'adjoint Sébastien ROSSI informe le Conseil municipal, qu'un chiffrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été sollicité auprès d'un bureau de maîtrise d'œuvre.

Au vu des travaux nécessaires à la mise aux normes des bâtiments dans le cadre de la loi, il est clair que l'ensemble des bâtiments communaux ne pourront être rendus accessibles.

L'étude devrait permettre à la Commune de faire des choix dans les bâtiments qui seront mis aux normes ERP et ceux qui feront l'objet d'une réorganisation d'activité. Elle permettra également de mettre en place l'ad'ap - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - qui est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public et qui **doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015**.

La commission bâtiments sera saisie du dossier dès que la municipalité aura plus d'éléments.

Mme Murielle FREY et d'autres élus demandent si une visite des bâtiments communaux pourrait être organisée.

Le Maire répond que cela sera proposé prochainement à l'ensemble du Conseil Municipal.

f. Comptes-rendus des commissions affaires culturelles

Le règlement intérieur et le contrat de location pour le foyer culturel ont été mis en œuvre par la Commission.

Mme Léone MEYER reconduit sa participation et offre à nouveau à la Commune 6 retransmissions de spectacles (opéra / danse) tout au long de l'année 2015/2016.

Les revenus engendrés par la vente des entrées permettront à la Commune de financer d'autres spectacles.

g. Toilettes publiques

Il est signalé que les toilettes publiques malgré le système de gâche électrique (qui verrouille la porte à clé) sont régulièrement occupées en soirée.

Leur état général s'est dégradé.

Les conseillers municipaux se mobilisent à nouveau pour fermer les toilettes publiques en soirée.

h. Festival Clair de Nuit

Le Maire informe le Conseil Municipal que le festival Clair de Nuit aura lieu à Dambach-La-Ville en 2015, aux dates auxquelles avait lieu Festiv'ours, c'est-à-dire, du vendredi 24 juillet 2015 au dimanche 26 juillet 2015.

La marraine du spectacle est Mme Christel KERN.

Le coût de la programmation artistique environ 8 000 € sera pris en charge par la Communauté de Communes Barr Bernstein.

La Commune de Dambach-La-Ville financera le matériel, et ses assurances ainsi que l'inauguration, soit une enveloppe budgétaire estimée à 3 000 €.

Le Comité d'animation chapeautera la partie restauration, tout au long du festival.

i. Invitations

Mme Myriam WINKLER propose aux Conseillers Municipaux que tous les courriers et invitations au Conseil Municipal soient adressés par mail.

Le Maire rappelle que cela n'est pas possible pour tous les envois officiels pour la séance du Conseil Municipal, pour des raisons juridiques.

Les envois d'invitations pourront eux être réalisés par mail.

j. Trottoir - rue Mal Foch

Monsieur André SCHUHLER signale qu'il a participé à l'AG de l'association « Un petit bonheur ». Il indique que le passage piéton en face de la maison de retraite est en mauvais état.

L'adjoint Sébastien ROSSI se rendra sur place. Mais il est rappelé que l'ensemble de la rue du Mal Foch devrait être reprise au courant de l'année 2016.

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER